

Avis n°18-181257

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-181257/officiel>

## Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **18-181257**

Travaux

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CPRP SNCF.

Correspondant : M. Pons Matthieu, responsable Achats, 17 avenue Général Leclerc 13347 Marseille Cedex 20, tél. : 04-95-04-63-58, courriel : [matthieu.pons@cprpsncf.fr](mailto:matthieu.pons@cprpsncf.fr).

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp> .

*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : organisme de sécurité sociale.

**Objet du marché : l'objet du présent marché concerne des travaux de fourniture et pose d'un système d'archivage par accumulation composé de rayonnages ou d'armoires montées sur des bases mobiles glissant sur rail.**

*Type de marché de travaux* : exécution.

*CPV - Objet principal* : 39100000

*Objets supplémentaires* : 39131100.

*Lieu d'exécution* : dans les locaux de la CPRPSNcf. à Marseille, 13347 Marseille Cedex 20.

*Code NUTS* : -FRL04.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

*Caractéristiques principales* :

le présent marché a pour objet les travaux de fourniture et de pose d'un système d'archivage par accumulation composé de rayonnages ou d'armoires montées sur des bases mobiles glissant sur rail pour la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF.

La description des prestations attendues est précisée au Cahier des Clauses Techniques Particulières *Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : en application des articles 78 et 80 du décret du 25 mars 2016, le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire,

exécuté à bons de commande, avec montants minimum et maximum.

Pour la période ferme de deux ans :

- minimum : correspond au montant indiqué pour la " phase 1 ",
- maximum : 250 000 euro(s) (H.T.)

En cas de reconduction, pour la nouvelle période de 2 ans :

- maximum : 100 000 euro(s) (H.T.).

*Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles* : le présent marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter de la date de notification de l'ordre de service. Il est reconductible une fois pour une nouvelle période de deux ans. Ladite reconduction est tacite. La reconduction arrivera au terme de la période ferme ou à l'atteinte du montant maximum si celle-ci intervient avant.

Si la CPRPSNcf. ne souhaite pas reconduire le marché, elle notifie sa décision au titulaire par tout moyen donnant date certaine au plus tard 3 mois avant la fin de la période ferme.

En application de l'article 16 du décret du 25 mars 2016, le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction dudit marché.

Les commandes pourront être adressées de la date de notification de l'ordre de service du marché jusqu'à l'expiration de la durée du marché. A l'expiration du marché, aucun bon de commande ne pourra plus être émis, mais l'exécution des bons de commande déjà émis sera poursuivie jusqu'à leur terme.

*Refus des variantes.*

Prestations divisées en lots : non.

*Durée du marché ou délai d'exécution* : 24 mois à compter de la notification du marché.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : financement sur les ressources propres de la Cprpsncf.

Délai de paiement de 30 jours.

avance conformément à l'article 110 du décret du 25 mars 2016.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : un groupement peut être conjoint, solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

la forme du groupement est libre au stade du dépôt de la candidature.

*L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières* : non.

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature* : français.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Conditions de participation* :

*Critères de sélection des candidatures* : en application de l'article 55-iv du décret du 25 mars 2016, les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés, dans le délai imparti, seront éliminés.

Conformément aux dispositions de l'article 55-i, avant l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié, identique pour tous.

Après analyse des dossiers de candidature, éventuellement complétés, ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet

2015 ;

- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et s. Du décret du 25 mars 2016 et à l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. La liste des documents est fixée dans le présent règlement de la consultation ;

- les candidatures ne présentant pas la capacité technique et professionnelle minimum spécifié au Vi.1 du règlement de la consultation.

*Situation juridique - références requises* : une lettre de candidature (imprimé Dc1 dans sa dernière version ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et comportant la déclaration sur l'honneur prévue par l'article 48 du décret du 25 mars 2016 ;

La déclaration du candidat (imprimé Dc2 dans sa dernière version ou équivalent) comportant les renseignements concernant la situation juridique du candidat et sa capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles)

;

Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise ;

Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale constitutive d'une interdiction de soumissionner en application de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015;

*Capacité économique et financière - références requises* : la capacité économique et financière (chiffres d'affaires global et dans le domaine objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles)

les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle ;

*Référence professionnelle et capacité technique - références requises* : la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, leurs titres d'études et qualification pour chacune des trois dernières années ;

- une liste des principaux services fournis et travaux réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

*Marché réservé* : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution* :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- valeur technique de l'offre (60 points);

- prix des prestations (40 points).

*Type de procédure* : procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres* : 31 janvier 2019, à 16 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements* :

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice* :  
2018.MA.6.038.

*Renseignements complémentaires* : le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée obligatoire.

Une visite de reconnaissance des conditions d'accès au chantier et de livraison est obligatoire pour présenter une offre. À cet effet, les candidats participeront à l'une des deux visites organisées :

- soit le 14/01/2019 à 09h30.

- soit le 15/01/2019 à 09h30.

à l'issue de la visite, un certificat de visite daté et signé leur sera remis qui devra impérativement être joint à leur offre.

pour toute question liée à la visite, les candidats peuvent contacter :

Gabrielle MARATRAT (service achats) : [gabrielle.maratrat@cprpsncf.fr](mailto:gabrielle.maratrat@cprpsncf.fr) au 04.95.04.61.91

les visites auront lieu au maximum 7 jours avant la date limite de remise des offres.

dans le cadre de cette consultation, les candidats doivent fournir des échantillons dans les conditions fixées ci-dessous et conformément aux dispositions du cadre de réponse. La date limite de remise des échantillons est la même que la date limite de remise des offres. Ceux-ci sont livrés à l'adresse suivante :

Service Achats

10 rue Frédéric Ozanam

13003 Marseille

De 8h30 à 12h et de 14h à 16h

le candidat devra remettre un cartel de finition de métal laqué pour les différents matériels proposés.

Les échantillons sont indissociables du dossier d'offres. Ainsi, une offre sans échantillon sera déclarée irrégulière. La date limite de remise des échantillons est la même que la date de remise des offres.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour finaliser leur proposition, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 21/01/2019 à 16 heures leur demande écrite éventuelle via la plateforme de dématérialisation (<https://www.achatpublic.com>).

Les candidats devront s'assurer de la bonne réception de leurs questions dans les délais. Il ne sera procédé à aucune réponse aux questions arrivées hors délai.

Une réponse commune sera mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation (

<https://www.achatpublic.com>), s'il s'agit de compléments nécessaires à l'établissement de l'offre, et ce au plus tard, pour les dernières réponses, le 24/01/2019.

la CPRPSNcf. se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Celles-ci seront envoyées au plus tard le 24/01/2019. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est rappelé aux candidats que pour être destinataires des réponses ou de modifications du DCE ils doivent impérativement s'être identifiés avec une adresse courriel valide lors du retrait du DCE.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée,



# BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

les dispositions précédentes seront aménagées en fonction de cette nouvelle date.  
aucune indemnité forfaitaire ne sera versée pour l'envoi de ces échantillons.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 décembre 2018.*

*Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : CPRPSNCF.*

*Correspondant : M. Pons\_ Matthieu, 17 avenue Général Leclerc, 13347 Marseille Cedex 20, adresse internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_IDpGduUrD](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_IDpGduUrD).*

*Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance de Marseille 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.*

*Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal de Grande Instance 6 rue Joseph Autran 13006 Marseille, tél. : 04-91-15-50-50, télécopieur : 04-91-54-42-90.*